



Urssaf ex RSI non respect d'un jugement

Par **Chef**, le **11/09/2019** à **21:40**

Bonsoir , en 2016 j'ai eu en ma faveur un jugement du tribunal d'instance déboutant RSI et annulant toutes dettes en leur faveur , Depuis ils n'ont cessé de m'envoyer factures , relances , huissier etc L'huissier vient de faire une saisie-attribution sur un compte , et ne prennent pas en compte le jugement . J'ai pris rdv a l'urssaf pour faire cesser cela . Que faire d'autre ?
Merci

Par **amajuris**, le **12/09/2019** à **10:10**

bonjour,

si votre créancier a pu mandater un huissier pour effectuer une saisie, c'est que votre créancier disposait d'un titre exécutoire valide qui a été communiqué à la banque.

une saisie se conteste auprès du juge de l'exécution.

salutations